



MENTION

METIERS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

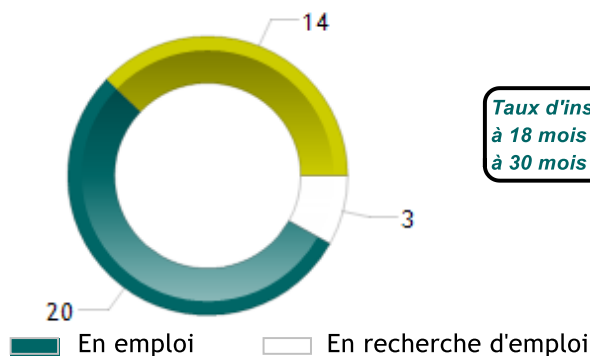
PARCOURS

DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES ET MAITRISE DE PROJETS

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

Situation professionnelle au 1^{er} décembre 2018,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

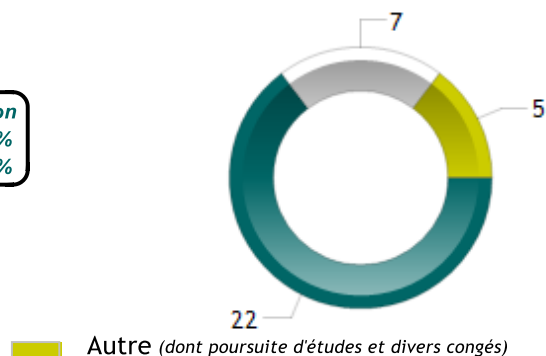
Nombre de réponse(s) : 37



Situation professionnelle au 1^{er} décembre 2019,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 34

Taux d'insertion
à 18 mois : 87%
à 30 mois : 76%



— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

- RÉDACTEUR TERRITORIAL EN CHARGE DE L'URBANISME
- CHARGE DE MISSION URBANISME ET VOIRIE
- RESPONSABLE NATIONAL NATURE ENVIRONNEMENT

- ASSISTANT DU SECRÉTARIAT DU SOUS PRÉFET DE LORIENT
- CONTRÔLEUR DU PLAN DE COMPÉTITIVITÉ
- CHARGÉ D'AFFAIRES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- CHARGÉ D'ÉTUDES COURS D'EAU
- CHARGÉ DE MISSION EMPLOI & ÉCONOMIE
- CHARGÉ DE MISSION GESTION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

— SATISFACTION

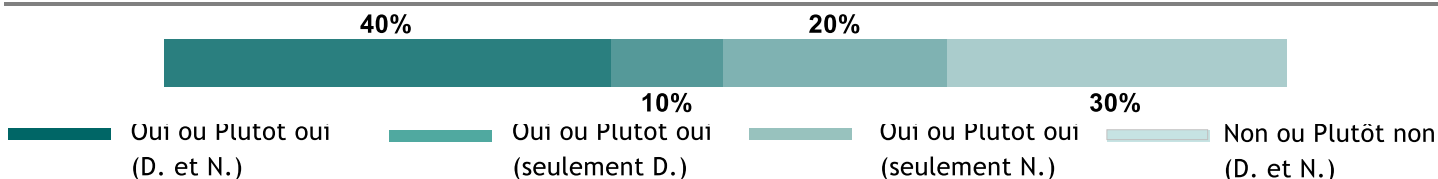
Satisfaction des missions dans l'emploi

Nombre de réponse(s) : 21



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau)

Nombre de réponse(s) : 20



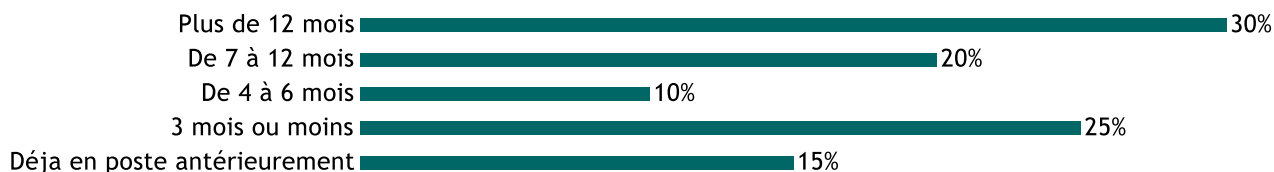
— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 19

- Relations 26 %
- Candidature spontanée 21 %
- Sites dédiés à l'emploi 21 %
- Suite à un stage 16 %
- Pôle emploi 11 %
- Agences d'intérim 5 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 20



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 22



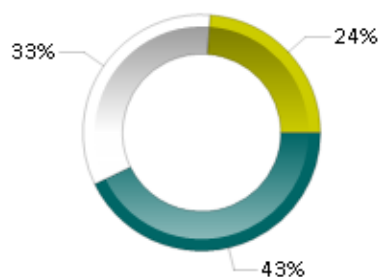
EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

Emploi stable Emploi non stable

Statut

Nombre de réponse(s) : 21



Cadre Technicien Employé

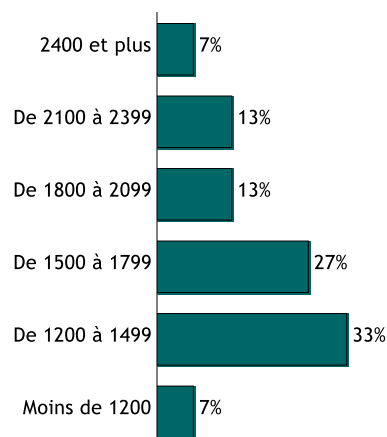
Employeur

Nombre de réponse(s) : 21



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 15



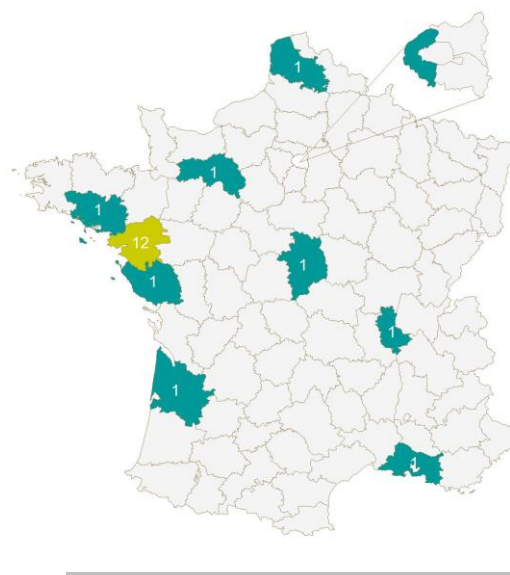
Salaire médian : 1708 euros

Salaire moyen : 1756 euros

Définition de l'INSEE : Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 22



Emplois à l'étranger : 1